



Nantes Terre Atlantique

CFA Jules Rieffel

# Apprentissage



MFR Carquefou

## BTSA Aménagements Paysagers Niveau III

Objectif général : Gérer un chantier de création ou d'entretien / Participer à l'étude de projets.



Réalisation effectuée par les apprentis



Responsable de chantier

- Gérer un ou plusieurs chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers.

Responsable aménagements paysagers

Au sein d'un service de collectivité ou d'une entreprise :

- Programmer et gérer les travaux de création et d'entretien des aménagements paysagers sur un territoire donné.

Technicien supérieur en bureau d'études

- Participer à l'élaboration des projets depuis la conception et l'étude jusqu'à leur mise en œuvre.

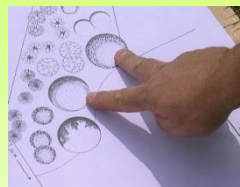
# ALTERNANCE

Rythme de 3 à 4 semaines en entreprise / 3 à 4 semaines au C.F.A. et à la MFR

L'apprentissage permet à l'étudiant-apprenti d'être salarié, tout en poursuivant un cursus général, technique, scientifique et professionnel adapté à la conception, la réalisation et la gestion des aménagements paysagers.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 26 ans,
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Avoir participé à une journée de positionnement



## CONTENU DE LA FORMATION

### Au Centre de Formation

1 400 heures de formation sur 2 ans, dont une expérience mobilité européenne.

### Enseignement général

M21 – Organisation économique, sociale et juridique

M22 – Technique d'expression et de communication, d'animation et de documentation

M23 – Langue vivante : anglais

M31 – Education physique et sportive

### Enseignement scientifique technique et professionnel

M41 – Traitement des données

M42 – Technologie de l'information et du multimédia

M51 – Les contextes déterminants des aménagements paysagers

M52 – Connaissance et gestion des végétaux

M53 – Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager

M54 – Gestion technico économique de chantiers

M55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager

M11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel

M71 – Module d'Initiative Locale : expérience de mobilité européenne

Activités pluridisciplinaires : projets d'aménagements, gestion raisonnée des espaces paysagers

## OBTENTION DU DIPLOME

Le diplôme s'obtient selon deux modalités :

- Par des Contrôles en Cours de Formation (CCF) sur les deux ans (50 %) épreuves E2 à E6
- Par un examen de 2 épreuves terminales (50%) Epreuves E1 et E7